



RAPPORT ANNUEL

APPLICATION DU RÈGLEMENT 22-164 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

2023

Déposé à la séance du conseil du 15 février 2024

1. PRÉAMBULE

Sanctionné le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* exige par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle (RGC) de la Municipalité. Par exemple, elle pourrait établir le seuil de la dépense à partir duquel elle attribue ses contrats de gré à gré. Ce seuil pourrait varier selon le type de contrat (services professionnels, exécution de travaux, etc.).

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit déposer annuellement, lors d'une séance du conseil municipal, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement numéro 22-164 portant sur la gestion contractuelle.

3. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité :

Contrats + de 25 000 \$	Appel d'offres public		Gré à gré	
	N ^{bre}	Valeur	N ^{bre}	Valeur
Approvisionnement (biens)	1	389 765.25 \$	1	57 074.10 \$
Services professionnels	1	557 628.75 \$	6	280 556,24 \$
Services de nature technique	0	0 \$	4	114 239.16 \$
Travaux de construction	2	6 346 521.13 \$	5	199 402.18 \$
Total	4	7 293 915.13 \$	16	651 271,68 \$

3.1 CONTRATS DE GRÉ À GRÉ – DÉPENSES DE MOINS DE 25 000 \$

Le Règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique pour ce type de contrat.

3.2 CONTRATS DE GRÉ À GRÉ (ENTRE 25 000 \$, MAIS INFÉRIEURE AU SEUIL OBLIGEANT L'APPEL D'OFFRES PUBLIC (TAXES INCLUSES)

En 2023, la Municipalité a octroyé quinze (15) contrats de gré à gré dont les montants se situaient entre 25 000 \$ et le seuil obligeant l'appel d'offres public comme suit :

- ✓ Industrie Billette - 44 299.87 \$
Fabrication et installation d'un escalier au centre municipal
- ✓ Shellex - 40 183.76 \$
Préparation de plans, devis et surveillance des travaux de pavage 2024-2025
- ✓ TR3E Experts conseils Inc. - 32 330.97 \$
Ajustement des honoraires pour les services d'ingénierie lié aux travaux du pont/passarelle
- ✓ Laboratoire G.S. Inc. - 28 789.74 \$
Contrôle qualitatif des matériaux pour la nouvelle caserne de pompiers
- ✓ Groupe Tremblay ISTA Inc. - 45 715.21 \$
Acquisition, livraison et installation d'une tour à boyaux pour la nouvelle caserne de pompiers
- ✓ LLG CPA Inc. - 70 853.34 \$
Préparation de l'audit des états financiers 2024-2025-2026
- ✓ Construction & Habitation beltane inc. (Clôtures F.P. universelles) - 39 553,58 \$
Acquisition et installation d'une clôture au parc du Paysan
- ✓ FNX-INNOV - 34 538.49 \$
Mise à jour du rapport d'évaluation environnementale de site – phase 1 produit en 2013 dans le cadre du projet de développement résidentiel
- ✓ Terrapex Environnement - 25 386.48 \$
Caractérisation environnementale phase 2 - Construction de la nouvelle caserne
- ✓ Tetra Tech QI Inc.- 40 241.25 \$
Surveillance des travaux de modification au poste de pompage existant et remplacement de la conduite de refoulement
- ✓ Les Services EXP - 68 203.17 \$
Élaboration de plans, devis et surveillance des travaux en ingénierie pour la construction d'un bâtiment communautaire
- ✓ Les Couvreurs Dubuc Inc. - 33 204.78 \$
Réfection de la toiture de la caserne de pompiers
- ✓ Duclos Chrysler Valleyfield - 57 074.10 \$
Acquisition d'un véhicule RAM 1 500

- ✓ Transport Noël et Fils Inc. - 36 628.74 \$
Aménagement d'un exutoire pluvial supplémentaire dans le quartier du Canal
- ✓ GeoTex Inc. - 25 524.45 \$
Réalisation d'une étude géotechnique et d'analyses de phases environnementales dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers
- ✓ Valspec – 28 743.75 \$
Spectacle Fête familiale 2023

3.3 CONTRATS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC (TAXES INCLUSES)

En 2023, la Municipalité a octroyé quatre (4) contrats issus d'un lancement d'appel d'offres public, comme suit :

- ✓ Construction Emery Paquette Inc. - 4 962 206.03 \$
Construction d'une nouvelle caserne de pompiers
- ✓ Parko Inc. - 1 384 315.10 \$
Construction d'un pont/passerelle accessible aux piétons et aux cyclistes
- ✓ BionestMD - 389 765.25 \$
Acquisition et installation de la technologie Kamak dans le cadre de la mise aux normes et l'accroissement de la capacité des étangs aérés, phase 2
- ✓ Conception Paysage Inc. - 557 628, 75 \$
Services professionnels (architecture et ingénierie) pour plans et devis du parc de la Rivière-Saint-Louis

4. PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle.

5. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement numéro 22-164 sur la gestion contractuelle.